

| | |
|--|--|
| <p style="text-align: center;">Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p style="text-align: center;">Lundi 21 Octobre 2024</p> | <p>DATE DE CONVOCATION : 14 octobre 2024 DATE D’AFFICHAGE : 14 octobre 2024</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 14 Nombre de Conseillers votants : 17</p> |
|--|--|

L’an deux mil vingt-quatre, le **lundi 21**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Yves LINGER).

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Nicolas CITEAU), Chantal LEYE (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Aurélie RIALANT-BESLAND), Monsieur Rémy CHATTON, adjoints, Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Anne GROLEAU, Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Nicolas CITEAU, Monsieur Yves LINGER,

Absents : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE et Monsieur Yves LEBEAUPIN,

Pouvoirs : Madame Aurélie RIALANT-BESLAND a donné pouvoir à Madame Chantal LEYE, Monsieur Nicolas CITEAU a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Yves LINGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD.

Madame Chantal LEYE a été élue secrétaire de séance.

DEMANDE DE PARTICIPATION AU CLUB DES MOUETTES

La commune, par délibération en date du 12 octobre 2022 avait décidé de facturer les consommations d’eau et d’électricité à M. Ducos Grégory qui propose sur la plage de Sorlock pendant toute la période estivale des activités et des jeux de plein air aux enfants.

Cette activité a été reprise par M. Antoine Bernard. En conséquence, il convient de prendre délibération pour facturer ces dépenses de fluide à M. Antoine Bernard.

Le montant de la facturation d’eau est basé sur un montant forfaitaire de 34 m3 selon le prix moyen du m3 constaté au point de livraison dénommé « Poste MNS »

Le montant de l’électricité est basé sur le prix moyen constaté au point de livraison dénommé « Bungalow plage de Sorlock » du relevé de consommation effectué.

La commission finances du 14 octobre 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal approuve, à l’unanimité, la facturation annuelle à M. Antoine Bernard, 34 m3 d’eau du point de livraison dénommé « Poste MNS » ainsi que l’électricité du point de livraison dénommé « Bungalow plage de Sorlock ».

Reçu au contrôle de légalité
le 23/10/2024
Publié ou notifié
le 26/10/2024
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD
Maire

